

LE SERVICE DE L'URBANISME VOUS INFORME



PÉRIODE D'ARROSAGE

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fin d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbustes et autres végétaux ainsi que le remplissage des piscines est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

ENTRE 21 H ET 23 H, LES JOURS SUIVANTS :

- pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair : les lundis et jeudis ;
- pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair : les mardis et les vendredis.

Le lavage des entrées d'auto est strictement interdit.

VÉHICULES DE LOISIR

Il est interdit de circuler sur le territoire de la Municipalité de Saint-Placide tant sur les terrains publics que privés, à l'aide d'un véhicule de loisir, tels que « motocross », motoneige, véhicule tout terrain (VTT), véhicule de promenade à deux (2) roues ou plus conçu pour la conduite sportive en dehors des chemins publics ou tout autre véhicule semblable.



METTONS UN FREIN AU VANDALISME

La municipalité est fréquemment victime d'actes de vandalisme sur son territoire. Récemment ces méfaits ont pris des proportions alarmantes, en particulier en ce qui concerne les vols de panneaux de signalisation. Si vous êtes témoin de tels agissements, prière d'en faire part à la municipalité, qui en avisera les autorités concernées.

Les panneaux de signalisation sont indispensables pour la sécurité de la circulation et doivent être remplacés rapidement, occasionnant ainsi, des frais supplémentaires aux contribuables.

Merci de votre collaboration !

HAUTES HERBES

Le service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Placide vous informe, que le fait de laisser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de (20) centimètres ou plus, constitue une nuisance et est prohibé.

Soyez vigilants en cette période de l'année afin de contrer, par l'entretien de vos terrains vacants ou construits, la propagation de l'herbe à poux.

Interdiction de faire des feux à ciel ouvert

Il est interdit de faire des feux en plein air que ce soit pour faire brûler des feuilles, branches ou autres.



Les feux dans un foyer extérieur sont autorisés uniquement s'ils sont munis d'un pare-étincelle. Toutefois, aucun feu n'est permis lorsqu'il y a interdiction provenant de la SOPFEU.

La Sûreté du Québec est autorisée à émettre des contraventions à toute personne qui contrevient à la réglementation municipale.

LOISIRS

CHRONIQUE BIBLIO

Heures d'ouverture :

Dimanche et lundi : Fermé
Mardi et vendredi : 14 h à 21 h
Mercredi et jeudi : 14 h à 16 h
Samedi : 10 h à 12 h et
14 h à 16 h

Prendre note de l'horaire modifié de la bibliothèque **du lundi 19 juillet 2010 au vendredi 30 juillet 2010** inclusivement :

Dimanche, lundi,
mercredi et jeudi : Fermé
Mardi et vendredi : 19 h à 21 h
Samedi : 10 h à 13 h

RETOUR DES PRÊTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il nous fait plaisir de vous informer que pour le bénéfice de nos abonnés, le prêt entre bibliothèques a repris ses activités. Vous y avez accès soit à la bibliothèque ou par internet à l'aide de votre NIP. Si vous ne possédez pas de NIP, passez à la bibliothèque, il nous fera plaisir de vous en attribuer un.

Ce service est gratuit et il vous donne accès à une imposante quantité de livres. Alors profitez-en !

Informations : 450 258-1780



BABILLARD DES ORGANISMES

Messe au cimetière de Saint-Placide

Dimanche le 15 août 2010, il y aura messe pour nos défunts au cimetière de Saint-Placide (en cas de pluie, la messe sera célébrée dans l'église).

Un buffet suivra à la salle Jean-Paul-Carrières. Le coût est de 13 \$. **AUCUN** billet ne sera vendu à la porte. Vous pouvez vous procurer des billets en téléphonant au 450 258-2647 ou au 450 258-2844. Les billets seront aussi en vente le dimanche après la messe de 9 h 30 et le mardi au presbytère entre 9 h et 11 h jusqu'au 8 août 2010.

Si vous appelez, laissez votre nom et numéro de téléphone afin que nous puissions vous rejoindre facilement.

Venez fraterniser avec nous !

THÉRÈSE LEGAULT
450 258-2647

LA PLACIDIENNE

Vous désirez contribuer au bien-être des aînés de notre communauté, **LA PLACIDIENNE, OSBL**, est à la recherche de personnes désirant être membre de cet organisme. À ce titre, vous pourrez participer aux assemblées générales, voter, et même faire partie du conseil d'administration. Il suffit de communiquer avec madame Claire Guindon au 450-258-1990 et compléter une feuille d'adhésion. Les adhésions seront soumises au conseil d'administration actuel pour approbation. Une assemblée générale sera tenue au cours du mois de septembre 2010. Nous vous remercions à l'avance pour votre implication.

Au plaisir de vous rencontrer !

LA PLACIDIENNE

55 ans et plus

2 logements 3 ½ à louer

Un situé au premier niveau et le second à l'étage.

463 \$/mois



LES BEAUX DIMANCHES À SAINT-PLACIDE

Informations : 450.258.0764
yg.sac_st_placide@yahoo.ca

Devant l'église, au parc Adélaïde-Paquette

- Le dimanche 11 juillet **MATINÉE CONCERT
PARC X TRIO**
ensemble de jazz récipiendaire du
Grand Prix de jazz TD
du Festival de jazz de Montréal
dans le kiosque
- Le dimanche 8 août **PIQUE-NIQUE SPECTACLE
CÉLINE FAUCHER ET SON
ENSEMBLE**
- Le dimanche 15 août **PIQUE-NIQUE SPECTACLE
ENSEMBLE QUARTANGO ET
SPECTACLE DE DANSEURS
PROFESIONNELS**
- Le dimanche 22 août **PIQUE-NIQUE SPECTACLE
BOB WALSH TRIO**

la Fête nationale du Québec au parc Adélaïde-Paquette

**Merci aux collaborateurs qui ont
financièrement contribué à la réalisation de la
fête nationale à Saint-Placide !**

S.N.Q. DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE
COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-PLACIDE
LES EMBALLAGES LACROIX
PHARMACIE CÉLINE BORDELEAU
CAISSE POPULAIRE DE MIRABEL
CONSTRUCTION A.M. BRUNET INC. ET DÉNEIGEMENT
ST-PLACIDE
GESTION D'ENTREPRISE ODETTE GAGNON
DÉBOSELAGE MOBILE, M. ALBERT BÉRUBÉ
ADM CONSEIL DU DR. PIERRE-MARIE LAGIER
COUPE DE VIANDE DE-NI
JOLICOEUR ÉLECTRIQUE, LYNE JOLICOEUR
BOUTIQUE ARTS ET ANTIQUITÉS ST-PLACIDE
LA FRITE D'ANTAN
COIFFURE ELLE ET LUI, JOSÉE DESROCHES
PAYSAGISTE, L. VAUDRY
RÉFRIGÉRATION TECHNISERV INC., M. ALAIN ROY
L'UNIVERS DES HERBES, M. DANIEL ROY
AMBULANCE PARAMEDICS DES PREMIÈRES NATIONS
SÛRETÉ DU QUÉBEC



Bienvenue à l'entreprise :

AVANTPREMIÈRE DESIGN
514 240-5829

Spécialiste en Home Staging
et mise en valeur immobilière

Propriétaire, Sonia Dion

251, rue Raymond, Saint-Placide,
J0V 2B0
sd@a1design.ca



**Aux contribuables de la
Municipalité de Saint-Placide**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par la soussignée,

Lise Lavigne, directrice générale par intérim de la Municipalité

AVIS, qu'à l'assemblée spéciale du 30 juin 2010, le conseil de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-06-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-09-2005 RELATIF À LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX.**

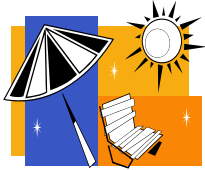
QUE toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet durant les heures d'ouverture du bureau municipal sis au 281, montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

DONNÉ à Saint-Placide, ce deuxième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix.

Lise Lavigne
Directrice générale par intérim

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !!!

CET ÉTÉ, PROTÉGEZ-VOUS DE LA CHALEUR



Évitez les boissons suivantes, car elles déshydratent : alcoolisées, à forte teneur en caféine (café, thé, cola), ou très sucrées.

Prenez une douche ou un bain frais aussi souvent que nécessaire.

Évitez les activités qui demandent beaucoup d'effort.

Protégez-vous du soleil en portant des vêtements légers, de couleur pâle et un chapeau.

En cas de malaise général, d'étourdissements, de fatigue, de maux de tête, de difficultés à respirer, de douleurs à la poitrine ou de jambes enflées, communiquer avec **Info-Santé** ou votre **médecin**. En cas d'urgence appelez le **911**.

PRÉVENTION DE LA MALADIE DU HAMBURGER

La plupart des flambées de maladie du hamburger se produisent après la consommation de bœuf haché (hamburger) contaminé, insuffisamment cuit.

On a aussi signalé des flambées liées à la consommation de lait non pasteurisé, de fromage, de yogourt, de viandes et d'eau contaminée par le germe.



Comment peut-on prévenir la maladie ?

- Laver vos mains toujours avant et après avoir manipulé des aliments et viande crue, être allé aux toilettes ou changé une couche.
- Laver et désinfecter les ustensiles et les surfaces de travail de la cuisine avant et après les avoir utilisés.
- Laver et désinfecter les surfaces où l'on a manipulé de la viande crue avant d'y déposer ou d'y préparer des aliments prêts à servir.
- Cuir la viande hachée, tels que le bœuf, le porc ou le poulet jusqu'au centre, il doit être brunâtre et non rosé ou rouge et ce, que vous utilisiez le barbecue ou la cuisinière.

RÈGLEMENT RELATIF AUX PISCINES PRIVÉES

Tout propriétaire d'une piscine ou tout locataire d'une propriété où se trouve une piscine creusée ou une piscine dont les parois extérieurs hors terre ont moins de 1,2 mètres (4 pieds) de hauteur, doit en tout temps voir à ce qu'une clôture sécuritaire fermée par une porte munie d'un loquet de sécurité ou toute autre construction analogue de 1,2 mètres (4 pieds) de hauteur entoure entièrement la piscine, à moins que le terrain sur lequel elle est située ne soit lui-même entouré d'une clôture ayant les caractéristiques ci-haut mentionnées. Les éléments de ces clôtures ne doivent pas être distancés de plus de 10 centimètres (4 pouces).

Les portes d'entrées pour ce dit terrain clôturé doivent être munies d'un loquet de sécurité, tenant les portes solidement fermées et hors de portée des enfants. Toute piscine dont les parois extérieures hors terre ont 1,2 mètres (4 pieds) de hauteur ou plus, doit être munie d'une échelle de sécurité.



Soyez vigilants pour le bien-être de vos enfants et bel été !